

## Licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par **Bubulle21**, le 16/05/2019 à 00:44

Bonjour,

Mon employeur m'a licencié après 34 ans d'ancienneté, pour cause réelle et sérieuse, alors que j'étais en maladie professionnelle. J'ai gagné au prud'homme et ce matin je viens d'avoir une lettre simple de la cour d'appel de Besançon pour me signaler qu'il faisait appel au jugement alors qu'il n'avait que 500 € de dommages et intérêts. A-t'il le droit de faire appel et qu'elles sont mes chances de gagner ?

Merci.